

# CQP ALS

**FÉDÉRATIONS DÉLÉGATAIRES  
DE LA FORMATION ET DE LA MISE  
EN ŒUVRE DE LA CERTIFICATION**



UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES  
LAÏQUES DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

3 rue Récamier  
75341 Paris cedex 7  
Tél : 01 43 58 97 55  
www.ufolep.org



Fédération Sportive et  
Gymnique du Travail

14-15 rue Scandicci  
93508 Pantin cedex  
Tél : 01 49 42 23 19  
www.fsgt.org



Fédération Française  
d'Éducation  
Physique  
et de  
Gymnastique  
Volontaire

46-48 rue de Lagny  
93100 Montreuil sous Bois  
Tél : 01 41 72 26 30  
www.ffepgv.fr



FÉDÉRATION SPORTIVE  
ET CULTURELLE DE FRANCE

22 rue Oberkampf  
75011 Paris  
Tél : 01 43 38 50 57  
www.fscf.asso.fr



Fédération Française EPMM  
Sports pour Tous

153 rue Saint Martin  
75003 Paris  
Tél : 01 42 72 90 85  
www.sportspourtous.org

**UN NOUVEAU DIPLÔME  
PROFESSIONNEL MULTISPORTS  
ET TOUS PUBLICS**



**Le Certificat de Qualification  
Professionnelle (CQP)**

**ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF**

**DIPLÔME CRÉÉ PAR L'AVENANT N°4  
DU 21 NOVEMBRE 2006 DE LA CONVENTION  
COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT**



EN COURS D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

La création du certificat concerne environ **6 000 emplois**. La spécificité de ces emplois repose sur un tissu associatif fort constitué des personnes exerçant à temps partiel, ayant besoin d'une reconnaissance institutionnelle et d'une qualification professionnelle. **Ce diplôme de la Branche Sport est mis en œuvre par 5 Fédérations** : la FSCF, la FSGT, la FFEPMM Sports pour Tous, la FFEPGV et l'UFOLEP.

## Les prérogatives et conditions d'exercice

Le titulaire du CQP ALS réalise des prestations visant l'accessibilité aux pratiques de loisir sportif pour tous au travers de :

- la sensibilisation aux activités de loisir sportif
- la découverte des activités de loisir sportif
- l'initiation à des activités de loisir sportif

Le titulaire du CQP ALS est placé sous la responsabilité de son employeur et exerce son activité en toute autonomie. Le titulaire du CQP ALS est classé au **groupe 3 de la Convention Collective Nationale du Sport**. La base annuelle du temps de travail du titulaire du CQP ALS est de **360h maximum** de face à face pédagogique.

## Le diplôme

Le CQP est délivré dans une des **3 options** suivantes :

- **Les activités gymniques d'entretien et d'expression** : techniques cardio, renforcement musculaire, techniques douces, activités d'expression...
- **Les activités de randonnée de proximité et d'orientation** : vélo loisir, randonnée pédestre, roller, orientation...
- **Les jeux sportifs et jeux d'opposition** : arts et éducation par les activités physiques d'opposition, jeux de raquettes, jeux de ballons (petits et grands terrains).

## Le public

Ce diplôme s'adresse à toute personne voulant exercer la fonction d'Animateur de Loisir Sportif. Pour rentrer en formation, il est nécessaire :

- d'être âgé(e) de **18 ans** au moment de l'entrée en formation
- d'être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) en cours de validité
- de présenter une attestation de pratique d'activités sportives de loisir ou de performance dans une même famille, d'une durée minimale de 140 heures dans les 3 années qui précèdent l'inscription en formation.

## La formation

Une formation en alternance de **160 heures** qui comprend :

**50 heures** dans les associations et clubs sportifs auprès d'un tuteur expérimenté

**5 heures** de positionnement : définition du parcours individuel de formation et du projet professionnel

**105 heures** en centre de formation réparties en **3 unités de compétences** :

- Connaître les publics et l'environnement
- Préparer, animer et encadrer une action d'animation (dans l'option choisie)
- S'approprier et maîtriser les techniques et les outils de l'activité (dans l'option choisie)

## Les voies d'accès

- Formation Initiale
- Formation Continue
- Validation des Acquis de l'Expérience

COMBINAISON POSSIBLE DE CES VOIES D'ACCES

## Les financements

- Ce diplôme de la Branche Professionnelle du Sport ouvre droit aux dispositifs de financement habituels relatifs à la formation professionnelle : plan de formation, contrat et période de professionnalisation.

## LES POINTS FORTS DU CQP ALS

- Diplôme professionnel multisports et tous publics
- Nombreux secteurs d'intervention
- Evolution possible vers les BPJEPS APT et AGFF.

